



Contrat de securisation professionnelle

Par **YOCEANIS**, le **23/02/2013** à **21:05**

Bonjour,rnActuellement salarié, je suis en pleine procédure de licenciement économique.rnLors de mon entretien préalable, une information sur le CSP m'a été donnée.rnLa rupture de contrat de travail est prévue le 4 mars.rnJ'ai retrouvé un emploi dès le 22 mars.rnDans un premier temps, je souhaitais refuser le CSP afin de bénéficier de mes indemnités de préavis.rnMa question est de savoir si ce refus est définitif ou bien si mon nouvel emploi est "stoppé" lors de la période d'essai, aurais-je la possibilité d'accepter ce CSP (et malgré ma 1ere décision)rnMerci d'avance de votre aide rnCdt